

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI
et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE ZONZA

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 28 juin 2018, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Paul GIOVANNONI, époux de Madame Marie-France Jeannette DIEULOT, demeurant à AUBAGNE (13400) Le Clos de la Louve, le Chemin de la Louve. Né à AJACCIO (20000) le 2 septembre 1948. Marié à la mairie de PAU (64000) le 24 septembre 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts, propriétaire à concurrence d'un quart (1/4) indivis,

Monsieur Don Joseph GIOVANNONI, époux de Madame Gilberte Marie-Anne REBOUX, demeurant à SAN NICOLAO (20230) Résidence Roi Théodore (Bât. C n°201) - Moriani-Plage. Né à AJACCIO (20000) le 10 novembre 1950. Marié à la mairie de ZONZA (20124) le 19 juillet 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts, propriétaire à concurrence d'un quart (1/4) indivis, et

Monsieur Marcel Mathieu Marius ARNARDI, époux de Madame Juliette Marie Angèle BELTRITTI, demeurant à SANARY-SUR-MER (83110) 86, Allée Anne Marie. Né à MARSEILLE (13000) le 18 janvier 1928. Marié à la mairie de MARSEILLE (13000) le 1er avril 1954 sous le régime de la communauté d'acquêts, propriétaire à concurrence de la moitié (1/2) indivise

Que depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

S'agissant de Messieurs Paul et Don Joseph GIOVANNONI, à la suite de leur père : Monsieur Antoine Marc GIOVANNONI, époux de Madame Anne Marie SANTONI, né à ZONZA (20124), le 3 février 1913 et décédé à COGNOCOLI-MONTICCHI (20123), le 11 novembre 1982

S'agissant de Monsieur Marcel ARNARDI, à la suite de sa tante : Madame Catherine GIUDICELLI, épouse de Monsieur Ange Mathieu LESSAGIO, née à MOCA-CROCE (20140), le 28 octobre 1895 et décédée à MARSEILLE (13000), le 2 janvier 1980 et de sa mère : Madame Juliette GIUDICELLI Née à MARSEILLE (13000), le 22 juillet 1904. Veuve de Monsieur Laurent ARNARDI et non remariée. Décédée à MARSEILLE (13000), le 25 août 1989

et dont ils ont continué la possession,

Ils ont possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de ZONZA (20124), lieudit "Vigna Vecchia", une parcelle de terre cadastrée section AD numéro 102 lieudit Vigna Vecchia pour une contenance de 17a 12ca et anciennement cadastrée section I numéro 664 lieudit Vigna Vecchia pour une contenance de 17a 22ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr